

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Présents** : CANESSA Bernard, FAVIER Romain, BARRIERE Caroline, THUILLIER Isabelle, BONNET Benjamin, CANESSA-BROUARD Laëtitia, FRONTIGNY Sébastien, LEFEVRE Benjamin, LEROY Jean-Luc, MOUCHELIN Mickaël

FENEL-KARTOBI Laurence (arrivée en cours de séance, à partir de la délibération n° 2022-021)

**Absents excusés** : KNECHT Vincent, LOPES Lysiane

**Le quorum est atteint.**

**Approbation du compte-rendu du 7 avril 2022.**

**Secrétaire de séance** : Canessa-Brouard Laëtitia

**La séance est ouverte à 19h30**

**Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Monsieur BOUDEVILLE Denis, Maire de Gandelu depuis 2001, décédé le 6 août 2022.**

Suite au décès de Monsieur Boudeville Denis, Maire de Gandelu, Monsieur Canessa Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint, préside la séance.

Il assurera le remplacement du Maire jusqu'à l'élection du nouveau Maire. Pendant cette période, il ne pourra traiter que les affaires courantes.

L'ordre du jour de cette réunion a été validé par la Sous-Préfecture. Certains points initialement prévus ne pourront être votés qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, notamment l'organisation des festivités de Noël.

## ORDRE DU JOUR

### Organisation d'élections municipales partielles suite au décès de Monsieur Boudeville Denis, Maire de Gandelu

Suite au décès de Monsieur Boudeville Denis, Maire de Gandelu, le Conseil Municipal devra procéder à une nouvelle élection du Maire et des Adjointes. Pour cela, le Conseil Municipal doit être au complet. Il convient donc d'organiser des élections municipales partielles pour élire deux nouveaux conseillers municipaux en remplacement de Monsieur Boudeville Denis et de Monsieur Vanin Pierre (arrêté préfectoral n° 101-2022 en date du 18 août 2022 : 1<sup>er</sup> tour le 16 octobre 2022 (2<sup>ème</sup> tour si besoin le 23 octobre). L'installation du nouveau Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjointes aura lieu ensuite.

### Rapport d'activité 2021 de la C.A.R.C.T. (délibération n° 2022-020)

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022DEL100 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry en date 16 mai 2022 prenant acte du rapport d'activité 2021,

Considérant qu'un rapport d'activité accompagné du compte administratif doit être transmis chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente à l'assemblée le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération de l'année 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2021, ci-annexé.
- Charge Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint de notifier cette délibération au Président de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry.

Vote pour : 10                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

**Modification n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie (délibération n° 2022-021)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose que par convention en date du 30 septembre 2015, l'USESA et les communes membres ont constitué un groupement de commandes pour la passation, la notification et l'exécution de marchés publics relatif aux prestations suivantes : Entretien, mise en peinture et renouvellement des poteaux incendie.

La convention du groupement de commande compte à ce jour l'adhésion de 81 communes ; chacune d'entre elles participant autour d'une cotisation annuelle d'un montant de 2,03 € / habitant.

La forte amélioration constatée sur le parc incendie depuis l'année 2015 a conduit l'USESA à réétudier le montant de la cotisation annuelle pour la mettre en adéquation avec les travaux à venir.

L'USESA propose une modification n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commande en vue de réviser à la baisse la participation annuelle versée par ses adhérents en portant le montant de la cotisation annuelle à 1,60 € / habitant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à la modification n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande.
- Autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer la modification n° 1 à la convention et tous documents s'y afférents.

Vote pour : 11                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

**Décision budgétaire modificative n°1/2022 (délibération n° 2022-022)**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la demande de la Trésorerie de Château-Thierry,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
022 – Dépenses imprévues	- 361,00 €	
7391172 – Dégrèvement de THLV	+ 361,00 €	

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 1/2022 tel que présentée par M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Vote pour : 11                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

**Point sur les travaux et subventions**

Travaux réalisés en 2022	Montant HT	Subventions accordées	Reste à charge
Réfection du mur de la sente de l'église	3 975,00	0,00	3 975,00
Isolation d'une salle de classe (avec électricité)	17 005,00	DETR : 8 502,50 API : 4 251,25	4 251,25
Travaux en cours en 2022	Montant TTC	Subventions accordées	Reste à charge

Sécurisation de l'Agence Postale Communale (les rideaux seront installés le 5 septembre)	8 842,00	Poste : 8 842,00	0,00
--	----------	------------------	------

Travaux programmés en 2023	Montant HT	Subventions accordées	Reste à charge prévisionnel
Réfection toiture agence postale cabinet médical	20 723,50	DETR : 7 820,00 CARCT: 5 000,00	5 361,75

Travaux à programmer	Montant HT	Subventions accordées	Reste à charge prévisionnel
Trottoirs rue de la colline et rue des cytises	29 810,00	<b>APV : 7 820,00</b>	21 990,00
Bordures chemin du plan	7 295,00	<b>APV : 3 355,70</b>	3 939,30
Gravillonnage route des Glandons	37 888,00	<b>APV : 7 428,46</b>	20 459,54

*En gras, les subventions accordées depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.*

### Travaux urgents à prévoir à l'église

Il a été constaté qu'une poutre maîtresse de la charpente de l'église était très endommagée et qu'une voute se décollait. En accord avec la Sous-Préfecture, les lieux ont été sécurisés et une demande de rendez-vous urgent a été envoyée à la DRAC.

### Questions diverses

- Les habitants souhaitant participer à la plaque commémorative pour notre Maire peuvent déposer leurs dons en mairie.
- Suite à un courrier de M. Kinoo concernant la vitesse dans la rue du champ dieu, la voirie départementale avait procédé à un comptage routier (nombre de véhicules et vitesse). La synthèse des résultats est disponible en mairie.
- Le site internet de la commune, [www.gandelu.com](http://www.gandelu.com), est en ligne, mais a encore besoin d'être enrichi. Sur le prochain flash-info, il sera demandé aux entreprises et associations s'ils souhaitent y figurer.

La séance est levée à 20h10.

Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint, Bernard Canessa

